

L'idéal démocratique des Patriotes de 1837-1838

Luc Guay, PhD, didactique de l'histoire
Professeur retraité de l'Université de Sherbrooke

Introduction

1. L'idéal démocratique des Patriotes de 1837-1838, un long combat!

Beaucoup de personnes croient que les revendications et la lutte des Patriotes remontent à 1837, et que toutes les actions qui ont été entreprises l'ont été comme si elles étaient l'œuvre d'une génération spontanée! Pourtant, il faut remonter bien avant, au moins à 1791, soit plus de 45 ans plus tôt, pour comprendre les raisons pour lesquelles nos ancêtres se sont battus. Connait-on l'idéal démocratique qu'ils ont revendiqué? Pas beaucoup il me semble...et si à l'école on traite de cet important événement, il reste que ce qu'on en retient est très...rudimentaire.

Pour plusieurs d'entre nous, notre connaissance de ces événements proviennent du fameux film de Falardeau, « 15 février 1839 » qui relate le tragique destin d'un Patriote qui s'apprête à mourir sur l'échafaud. Nous avons peut-être lu des romans dont celui du Français Jules Verne qui a écrit « Famille Sans-nom » en 1888, ou celui de Louis Caron, intitulé « Le canard de bois » publié en 1981, ou enfin celui de Georges Hébert Germain qui vient tout juste de sortir, « La fureur et l'enchantement » (2010). Il y a aussi une BD, « La république assassinée des Patriotes » qui a été publiée en 2009 par Jocelyn Jalette. Tous ces romans rappellent les difficultés vécues par ces hommes et ces femmes en quête d'un peu plus de justice sociale.

Nous savons qu'en leur honneur nous avons obtenu tout dernièrement un jour férié, donc un jour de congé comme la Saint-Jean, Noël et Pâques, et ce, en remplacement de la fête de Dollard (Des Ormaux) ou même de la reine Victoria!

Mais au-delà du fait que c'est un jour férié depuis 2002, je reviens à ma question d'introduction : que savons-nous des Patriotes de 1837, de ces femmes et de ces hommes qui ont manifesté et revendiqué des droits que nous considérons aujourd'hui comme allant de soi?

On retient généralement qu'il y a eu des affrontements armés entre les troupes des dirigeants du gouvernement britannique et les Patriotes, c'est-à-dire les membres d'un parti politique qui revendiquait le droit à une gouvernance démocratique...

Ça se limite un peu à cette vision. C'est pourquoi il est important de souligner quelques-unes de leurs revendications et les acquis qu'ils nous ont légués. Et ces acquis portent sur un idéal

démocratique qu'ils ont obtenu grâce à leur grande détermination, car leurs luttes a duré près d'une cinquantaine d'années! J'aimerais retracer ces quelques jalons de notre histoire. Il y a quelques dates à retenir – c'est une manie chez les profs d'histoire 😊, mais elles sont assez faciles à retenir!

2. La Conquête et le début des revendications!

Soulignons d'abord, qu'il y a 173 ans... ces femmes et ces hommes ont voulu obtenir les droits que tout peuple aspire obtenir, soit d'élire des représentants qui soient vraiment des représentants du peuple et qui disposent du droit de voter et de mettre en place les lois qui visent la cohésion sociale : il n'y a rien de plus démocratique que cet idéal! C'était d'ailleurs dans l'aire du temps puisque ces idées « libérales » du 19^e siècle s'étaient répandues un peu partout en Europe et aux Etats-Unis et soutenaient la primauté du peuple sur la monarchie : autrement dit, le peuple, par la voix de ses dirigeants élus, pouvait proposer des lois qui n'étaient plus rejetées par le roi. Non seulement ces idées étaient bien répandues, mais même en Angleterre, la suprématie du Parlement britannique l'emportait sur celle du roi grâce aux revendications et aux luttes des citoyens britanniques depuis leur révolution de 1689... ainsi, la Conquête du Canada par la Grande Bretagne provoqua bien des attentes dans la nouvelle colonie de la Province of Quebec.

Rappelons donc quelques éléments de ce moment de notre histoire nationale :

1. 1763 : ça vous rappelle quelque chose?

Voilà une date marquante de notre histoire : suite à la Conquête britannique et au Traité de Paris qui scella la cession de la Nouvelle-France à la Grande Bretagne, cette dernière imposa un nouveau régime politique à l'ancienne Nouvelle-France devenue la Province of Quebec.

Nos ancêtres vécurent le passage d'un régime monarchique à celui d'un autre régime ...monarchique mais constitutionnel celui-là! Ça voulait dire que la nouvelle colonie était dirigée selon une gouvernance différente alors que le pouvoir était aux mains du Parlement et du roi d'Angleterre, et que le Parlement avait préséance sur...le roi! Bien différent de ce que nos ancêtres avaient connu sous le régime français! Mais cette fois-ci, à partir de 1763, le pouvoir parlait...anglais et obligeait ceux qui voulaient y travailler le fassent dans cette langue; de plus, les nouveaux conquies devaient renier leur foi catholique étant entendu que la nouvelle métropole était anglicane : il n'était pas question de céder le pouvoir aux Québécois (les Canadiens de l'époque), francophones et

catholiques de surcroît! Ce qui fait que les grands principes parlementaires que les Britanniques voulaient importer en terre d'Amérique n'étaient qu'un paravent! Ainsi, le représentant du roi, soit le gouverneur général, (il y eut d'abord Murray puis Carleton), avait tous les pouvoirs et dirigeait la nouvelle province comme si c'était son royaume, comme sous l'ancien régime. Le gouverneur général s'entourait de conseillers qu'il nommait parmi les Britanniques. La majorité canadienne n'avait aucun moyen de se faire entendre...en 1791, sur les 150 000 habitants de l'époque, il y avait 10 000 britanniques...qui en imposaient à la majorité...conquise.

3. Les espoirs déçus de l'Acte Constitutionnel.

Ainsi, le passage de la monarchie française à la monarchie britannique a été un élément important dans cette entreprise de donner un peu plus de pouvoirs à la population de la nouvelle colonie appelée Province of Quebec. Aussi en 1763, les « Canadiens » de l'époque étaient devenus des sujets britanniques dans un régime monarchique parlementaire. Les espoirs étaient grands, aux yeux de la population, quant aux chances d'obtenir le privilège d'élire une première Chambre d'Assemblée en Amérique du Nord Britannique.

Il faudra toutefois attendre jusqu'en 1791 pour obtenir cette première Chambre d'Assemblée composée de députés élus par la population et de conseillers choisis par le gouverneur général. En effet, le Parlement et la couronne britannique octroyèrent l'Acte Constitutionnel qui provoqua bien des attentes, mais aussi bien des remous au sein de la population du Bas-Canada (le Québec actuel) et même de celle du Haut-Canada (l'Ontario actuelle).

Depuis l'octroi de cet Acte Constitutionnel en 1791, on dit que le Québec constitua l'une des premières démocraties du monde : sur papier oui, mais en réalité, c'était une toute autre histoire! Rappelons qu'une centaine d'années plus tôt, la Grande Bretagne elle-même, à partir de sa révolution de 1689, imposa au roi une Chambre d'Assemblée composée de députés élus par la population...Le roi n'avait plus préséance sur les décisions du Parlement! puis il y eut ensuite les révolutions américaine de 1783, puis française de 1789 qui se débarrassèrent de l'emprise de la monarchie et mirent en oeuvre un régime politique que l'on appela République qui assurait que le peuple soit souverain dans ses décisions. Puis, quelques années plus tard, la Grande-Bretagne offrit à sa colonie d'Amérique du Nord, l'Acte constitutionnel de 1791 qui alla provoquer tant de

bruits. On avait annoncé que dorénavant, la population pouvait fonder et joindre des partis politiques qui défendraient, dans une Assemblée législative élue, ses intérêts, et non plus les seuls intérêts des amis britanniques! C'était du moins ce que comprirent nos ancêtres! Ainsi naquit le parti canadien vers 1792 (qui changea son nom en 1827 pour le parti Patriote) qui défendait les intérêts de la majorité, soit les francophones (140 000 habitants). De plus, les Britanniques fondèrent le parti Tory qui défendait quant à lui, les intérêts de la minorité britannique (10 000 habitants). Voilà un bien grand pas de franchi, pensait-on: des députés élus dans une Chambre d'Assemblée qui avaient pour responsabilités de lever des impôts afin de défrayer les dépenses reliées à l'administration civile et judiciaire. Tout un pas n'est-ce pas! mais quand l'autorité suprême reste sous la responsabilité du gouverneur général qui nomme encore les membres des conseils législatif et exécutif (ceux qui préparent les projets de lois et les mettent en application) et qui a droit de veto sur les lois votées par les députés élus, nous avons affaire à une démocratie un peu...truquée! Il va sans dire que le gouverneur général ne s'est pas gêné d'apposer son droit de veto malgré la volonté de la majorité des députés « canadiens » en Chambre...qui se plaignaient régulièrement de cette situation. Et des plaintes, il y en a eu, même au Parlement de Londres! que nous détaillerons plus loin.

4. Bras de fer entre le gouverneur général et le parti Patriote.

Des conflits « d'intérêt » ne tardèrent pas à surgir.

De 1827 à 1834 des assemblées populaires se tinrent un peu partout au Québec.

Les membres du parti Patriote organisèrent des assemblées de cuisine, partout dans la « Province of Quebec » afin d'alerter leurs concitoyens des vices de procédures qu'ils vivaient au Parlement. En effet, les députés élus ne voulaient plus voter les sommes d'argent (des subsides) pour payer des dépenses qu'ils jugeaient abusives de la part de l'administration de la colonie : les députés élus se rendirent compte que les intérêts britanniques étaient plus souvent qu'autrement pris en compte, alors que ceux des « Canadiens » étaient repoussés. Devant cet état de fait, les députés refusèrent de voter les subsides, ce qui poussa le gouverneur à proroger la Chambre d'assemblée...et à organiser de nouvelles élections. Fait intéressant à noter, c'est que les députés du parti Patriote se firent élire en plus grand nombre chaque fois...et ce manège fut répété plusieurs fois jusqu'en 1837...Les députés avaient compris qu'ils disposaient d'un pouvoir important, soit celui de voter les subsides nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de

l'administration de la colonie. Et sans l'accord des députés sur cette question, le gouverneur général ne pouvait payer les frais encourus par son administration. Voilà bien une situation...embarrassante...ce qui n'empêcha pas les gouverneurs de proroger, année après année, pendant une dizaine d'années, la Chambre d'Assemblée, créant ainsi toute une instabilité politique. La législature de 1835-1836 est un bel exemple de ces conflits : sur les 123 projets de loi qui furent déposés à la Chambre d'Assemblée par le Conseil législatif, 50 furent adoptés par les députés, et de ce nombre 35 furent rejetés et 15 amendés par le Conseil!

Ce rapport de force inégal obligea les Patriotes d'organiser de nombreuses assemblées publiques, attirant des milliers de personnes venues entendre les doléances des orateurs de l'heure, soit les Papineau, les Lafontaine, les frères Nelson.

Dans ces assemblées populaires, les députés Patriotes se plaignaient non seulement du fait que la Chambre d'Assemblée soit prorogée aussi cavalièrement, mais aussi d'une série d'éléments qu'ils ont résumé dans un document qui a été présenté à Londres en 1834 sous le nom de 92 Résolutions. Le parti Patriote, dirigé alors par Louis-Joseph Papineau, envoie donc à Londres les revendications du Bas-Canada. En attendant la réponse de Londres, les assemblées populaires se poursuivent et deviennent de plus en plus...populaires, et ce, partout au Québec! À titre de comparaison, plusieurs assemblées comptaient de 1000 à 5000 personnes dans des villages comme Saint-Ours et Saint-Charles qui ne comptait pas 2000 habitants à l'époque!

5. Les 92 Résolutions du parti Patriote.

Ainsi, les Patriotes ont subi, pendant la dernière dizaine d'années non seulement l'arrogance des gouverneurs généraux qui se sont succédé, mais aussi celle des Conseils législatif et exécutif dont ils étaient exclus d'office, parce que nés canadiens-français. Mais forts de leur pouvoir de voter ou non les subsides, c'est-à-dire les sommes d'argent servant à rémunérer les administrateurs de la colonie, les Patriotes ont su se tenir debout et réclamer que leur soit reconnu le droit d'être entendu par Londres et se plaindre du type de gouvernance implanté au Bas-Canada. Ils rédigèrent donc l'ensemble de leurs revendications regroupées dans les 92 Résolutions qu'ils présentèrent en 1834 à Londres. Les principaux points de ces résolutions pourraient se résumer à ces trois éléments:

- a. L'obtention d'une plus grande autonomie de la Chambre des députés : en fait, cette revendication voulait enlever, entre autres, le droit de veto du gouverneur, qui pouvait refuser, rappelons-le, telle ou telle loi conçue et votée

dûment par les députés...Ils voulaient en quelque sorte calquer le pouvoir de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada sur celui de...Londres où le Parlement n'était plus soumis au veto du roi depuis la révolution de 1689.

- b. L'obtention de la responsabilité ministérielle : les Patriotes voulaient que les membres du Conseil exécutif – les ministres de l'époque – soient nommés, non plus par le gouverneur, mais bien parmi les députés élus de la Chambre d'Assemblée, et qu'ils devaient maintenir la confiance de l'Assemblée législative, sinon, ils devaient démissionner...Il va sans dire que les députés auraient récupéré, si cette résolution était adoptée, un pouvoir politique important, car ils auraient ainsi eu le dessus sur le Conseil Législatif lui aussi nommé par le gouverneur général.
- c. L'accès aux Canadiens-français à la fonction publique, presque réservée jusqu'alors aux seuls Britanniques : cette revendication voulait assurer que les postes associés à la fonction publique soient plus ouverts aux personnes parlant la langue française. Il y avait quelques Canadiens-français qui occupaient une fonction publique et même, au Conseil Législatif on comptait 14 personnes sur les 36 membres nommés par le gouverneur général : cette minorisation paraissait toutefois toute normale aux yeux de l'administration coloniale. Mais il faut comprendre que les revenus versés à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada qui servaient principalement à rémunérer les détenteurs des postes de l'administration publique, et qui étaient composés à 77%, par des Britanniques! En conséquence, cette résolution visait à éliminer entre autres le népotisme qui s'était répandu au sein de l'administration publique, et à réduire certaines dépenses jugées farfelues, occasionnées par des projets qui ne répondaient pas aux besoins de la majorité de la population.

Ces revendications ont été mûries pendant une dizaine d'années avant d'être présentées au parlement britannique : ce n'était donc pas un document rédigé à la sauvette! Les signataires soulignèrent même leur fidélité à la couronne britannique avant de décrire leurs revendications, question de montrer que ces dernières constituaient une avenue pour favoriser de meilleurs rapports entre les parties qui s'opposaient depuis au moins une décennie.

6 : Le refus de Londres aux 92 Résolutions.

La réponse tarda à venir, et ce n'est qu'en 1837 qu'elle est parvenue à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, soit trois ans après leur envoi. Elles furent rédigées par le secrétaire aux affaires des colonies, Lord Russel, c'est pourquoi elles furent désignées sous le nom de « Résolutions Russel ». C'est un non catégorique aux 92 Résolutions du parti Patriote! C'est non au gouvernement responsable; c'est non au fait de donner plus de pouvoirs à la Chambre d'Assemblée; c'est non au fait d'accorder plus d'importance à la majorité canadienne-française quant à l'occupation de postes dans la fonction publique. On y dit même que le gouverneur général pouvait dorénavant se passer du consentement des députés pour voter les subsides, le seul véritable pouvoir que détenaient les députés de la Chambre d'Assemblée! Et Londres alla encore plus loin en ajoutant que si les manifestations de mécontentement persistait au Bas-Canada, eh bien, le Parlement Britannique serait dans l'obligation d'unir les deux colonies du Haut et du Bas Canada afin de réduire le poids de la majorité canadienne-française dans ses colonies d'Amérique du Nord Britannique. Cette semonce était bien calculée : il faut comprendre ici que depuis l'octroi de l'Acte Constitutionnel de 1791, le Parlement britannique orchestra une politique d'immigration qui fit son effet. En effet, la minorité britannique se rapprochait de plus en plus de la majorité française comme le montre ces données des recensements depuis 1791, et à partir de 1831, il arrivait annuellement plus de 20 000 immigrants britanniques au Bas-Canada, diminuant d'autant le poids démographique occupé par les Canadiens-français :

Années	Bas-Canada	Haut-Canada
1791	150 000 (140 000 F, 10 000 A.)	10 000 A.
1831	550 000 (400 000 F, 150 000 A.)	240 000 A.
1841	700 000 (500 000 F, 300 000 A.)	455 000 A.

Le recensement de 1851 montre que la population du Haut-Canada dépassait celle du Bas-Canada.

Les Canadiens-français n'étaient pas dupes et voyaient l'importance de l'immigration britannique sur leur territoire et les conséquences que cela aura sur leur poids démographique dans une Chambre d'Assemblée d'un Canada-Uni comme le souhaitait Londres. Londres poussa encore

plus loin sa volonté d'assimilation en fermant 1665 écoles primaires, privant ainsi 40 000 enfants d'aller à l'école! Le mécontentement des Canadiens est alors, très grand, et ça se voit dans les nombreuses assemblées qui comptaient, comme nous l'avons déjà souligné, de 1000 à 5000 personnes dans des villages comme Saint-Ours et Saint-Charles!

Devant la popularité de ces assemblées de villages, le gouverneur de l'époque, Gosford les fit interdire, ce qui allait à l'encontre, encore une fois, des grands principes démocratiques...

Les habitants du Bas-Canada décidèrent alors de boycotter les produits britanniques pour montrer qu'ils étaient capables de vivre sans...et par conséquent, à ne pas payer de taxes sur ces produits importés de Grande-Bretagne, privant l'administration coloniale de revenus importants.

Devant le mécontentement et les actions de boycott de la population du Bas-Canada, des Britanniques ont alors créé une force paramilitaire, le Doric Club, afin de « brasser » les récalcitrants patriotes; en réponse à cela, les Patriotes mettent aussitôt sur pied leur propre groupe paramilitaire, Les Fils de la liberté, afin de protéger les intérêts de leurs membres. Des échauffourées s'ensuivirent inévitablement. On a alors déclaré les Patriotes, rebelles, traîtres. On en a fait des prisonniers...il y en a eu 850 qui ont été emprisonnés un peu partout au Québec jusqu'en 1839...

7. L'épreuve de force ou comment mater les Canadiens-français.

La patience de la population du Bas-Canada fut donc mise à rude épreuve et le gouvernement colonial la traita violemment pour avoir osé se réunir malgré les interdictions qu'il proclama. Les échauffourées dégénérent entre les tenants du statu quo et les « réformistes » du Bas-Canada. Les esprits s'échauffèrent aussi, tant et si bien que les deux camps prirent les armes. Mais les forces militaires en présence n'étaient pas comparables, l'armée britannique était non seulement mieux armée et entraînée, mais plus nombreuse que les miliciens du Bas-Canada.

Des affrontements plus sérieux se produisirent à St-Denis, St-Charles, St-Eustache : des morts des deux camps montrent l'importance de la crise, soit plus de 325. Si à St-Denis les troupes patriotes surent vaincre les Britanniques, ces derniers se vengèrent aussitôt à St-Charles et St-Eustache, brûlant sur leur passage granges, maisons, récoltes. Le général Colborne, surnommé le « vieux brûlot », voulut rapidement en finir avec ceux que l'administration coloniale qualifia de « rebelles ». Suite à ces combats, des Patriotes furent non seulement faits prisonniers, mais

d'autres furent exilés, et certains furent pendus. Voici quelques chiffres à titre indicatif et montrant l'importance du conflit :

58 Patriotes du Bas Canada furent exilés en Australie, alors que dans le Haut Canada ils furent encore plus nombreux, soit 83, montrant par là que cette « crise » n'était pas reliée à la « race » comme voulurent le montrer les rapports de l'époque, mais qu'elle était provoquée par une gouvernance inadéquate.

16 autres personnes furent exilées aux Etats-Unis (dont Papineau, Robert Nelson) et 8 aux Bermudes (dont Wolfred Nelson). Ces derniers obtinrent leur « pardon » l'année suivante en 1839, tandis que les premiers ne l'obtinrent qu'en 1844 : 38 des 58 exilés en Australie purent revenir alors que les 15 restants, ne purent payer les coûts de transport jusqu'à Londres... Enfin, 12 furent pendus au Pied du Courant à Montréal (une quinzaine dans le Haut Canada).

Enfin, devant les proportions que prirent les événements, le gouverneur général Gosford suspendit, en 1838 la Constitution de 1791 et dirigea seul la province of Quebec : voilà bien un autre geste anti-démocratique qui allait attiser le mécontentement de la population non seulement celle du Bas-Canada, mais aussi celle du Haut-Canada. Londres dépêcha Lord Durham afin d'enquêter sur les événements et proposer une solution durable : Durham proposa entre autres choses d'octroyer le gouvernement responsable tel que réclamé par le parti Patriote ainsi que l'assimilation de la population du Bas-Canada à celle de la communauté britannique.

8. Des lendemains houleux.

Londres dépêcha donc un nouvel administrateur, Lord Durham, qui devait faire enquête sur les événements de 1837-1838. Il se rendit vite compte que l'obtention d'un gouvernement responsable résoudrait bien des problèmes, mais Londres s'y refusa, et mit plutôt à exécution l'union du Haut et du Bas-Canada...ce qui provoqua, comme on s'en doute, d'autres mécontentements...

Ainsi, par l'entremise de lord Durham, le gouvernement britannique mit à exécution sa « menace » d'unir le Haut et le Bas Canada afin de « réduire » la majorité francophone et en

espérant que l'immigration fasse la différence dans les années à venir... et cela s'est produit de façon rapide, considérons les statistiques :

En 1841 (donc un an après l'Acte d'Union), le Bas Canada (qu'on a appelé alors le Canada Est) comptait près de 700 000 personnes tandis que le Haut Canada (qu'on appela le Canada Ouest) en comptait déjà 455 000, soit 45 fois plus qu'en 1791! Et 10 ans plus tard, en 1851, la population du Canada Ouest comptait déjà plus de personnes que dans le Canada-Est, soit 950 000, la population ayant doublé en 10 ans! alors que dans le Canada Est, il y en avait 890 000 (en incluant les immigrants britanniques qui grossissaient la population, à raison de près de 50 000 nouveaux arrivants annuellement! Le pouvoir britannique savait donc que le temps jouait en sa faveur dans ses colonies d'Amérique du Nord!

De cette union forcée va toutefois naître des alliances entre des députés qui avaient participé aux rébellions de 1837-1838 dans les anciennes provinces du Haut et du Bas Canada et qui souhaitaient l'obtention de réformes démocratiques, dont la plus importante était celle de la responsabilité ministérielle. Ces derniers créèrent un nouveau parti politique, celui des Réformistes qui poursuivirent la lutte pour l'obtention du gouvernement responsable, l'une des principales revendications de leurs actions politiques depuis les années 1830. Cela ne se fit pas sans heurts dans les troupes du parti Patriote. En effet, Baldwin au Haut Canada et Lafontaine au Bas Canada prirent la co-direction du Canada-Uni; quant à Papineau, il fut élu député jusqu'en 1854, s'étant dissocié de Lafontaine et participa à la création du parti Rouge (les Libéraux d'aujourd'hui), tandis que Wolfred Nelson continuera d'accuser Papineau d'avoir fui aux Etats-Unis pendant que les Patriotes se battaient à St-Denis... Les événements de 1837-1838 laissèrent des traces qu'il n'était pas facile d'oublier dans le camp « Patriote ». Papineau n'avait plus la « cote » comme on dirait aujourd'hui, alors que Lafontaine prit le relais dans la défense des intérêts des Canadiens-français de l'époque. Mais cette union des forces réformistes et progressistes allait produire des fruits insoupçonnés que nous décrirons plus loin.

9. Victoire politique des Patriotes!

Le temps jouait en faveur des Britanniques qui voyaient leur nombre augmenter années après années: le recensement de 1851 montra qu'ils se trouvaient en majorité. C'est ce qui permit à la couronne britannique d'accorder, en 1848, cette fameuse responsabilité ministérielle. Ainsi, dix ans après les affrontements entre les Britanniques et les Patriotes, ces derniers ont obtenu en partie, ce pour quoi ils s'étaient battus, soit l'obtention d'un gouvernement responsable où le droit de veto du gouverneur général n'avait plus préséance sur les décisions de la Chambre d'Assemblée des députés élus. En effet, Londres accorda, enfin, que les députés puissent choisir parmi eux ceux des ministres qui eurent pour tâche d'exécuter les lois votées par les députés de la Chambre d'Assemblée. De plus, ces ministres étaient imputables à la Chambre d'Assemblée et non plus au Gouverneur général : cela résolvait bien des problèmes qui avaient mené aux affrontements des années 1830 tant au Bas-Canada qu'au Haut-Canada.

Mais en 1849 la victoire politique des Patriotes n'est pas digérée par les Tories de Montréal! En effet, le nouveau Parlement « uni » vota le « Bill » (loi) d'indemnité proposé par Lafontaine et Baldwin et qui visait à indemniser les Patriotes qui avaient subi des pertes durant la rébellion tant dans le Haut que dans le Bas Canada. La ratification de cette loi a été l'occasion d'une manifestation violente de la part de certains Tories et des Orangistes de Montréal. Ces derniers se vengèrent en mettant le feu à l'édifice du parlement du Canada-Uni qui se trouvait alors à Montréal... On déménagea la capitale à ...Toronto qui le restera une dizaine d'années. Curieusement, le « bill d'indemnité » qui touchait aussi bien les habitants du Haut-Canada, n'avait pas été contesté par les partisans Tories : et pourtant, il s'agissait du même conflit, mais il mettait en scène des anglophones au Haut-Canada, et des francophones dans le Bas-Canada... Pas facile de gérer une colonie composée de deux ethnies de cette nature!

Que faut-il retenir de ces revendications, de ces combats qui durèrent plus d'une cinquantaine d'années (1791-1849)? C'est que des femmes et des hommes, bien en chair et en os, des gens ordinaires, ont montré qu'il était possible de changer le type de gouvernance d'un pays! Leur persévérance, leur sens de la citoyenneté en font des modèles que nous honorons aujourd'hui. Cette prise de conscience nous permet aussi de

croire que nous avons les moyens, aujourd'hui encore, d'aller plus loin dans le projet de pays que nous souhaitons pour nous et nos enfants!